



**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du CNPE du Blayais**

Braud et Saint Louis, mardi 23 juin 2015

Liste des présents

Collège des élus

M. Bernard BAILLAN (Mairie d'Eyrans)
M. Jean-Michel BELIS (Mairie de Fours)
M. Jacques DEL CERRO (Mairie de Saint Androny)
M. Bernard GRENIER (Mairie d'Anglade)
M. Christian GUSTAVE (Mairie de Saint Bonnet sur Gironde)
M. Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)
M. Jacques JOYET (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)
M. Bernard LAVIE-CAMBOT (Mairie d'Etauliers)
M. Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)
M. Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)
M. Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M. Stéphane SAUBUSSE (Conseiller Départemental du canton Les Portes Du Médocs)
M. Jacky TERRANCLE (Mairie de Saint Palais)

Collège des associations de protection de l'environnement

M. Frédéric CHADOUTEAU (Greenpeace)
M. Daniel DELESTRE (SEPANSO)
Mme. Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)
M. Gilbert MIOSSEC (Collectif Estuaire)

Collège des organisations syndicales

M. Patrick VIEILLE (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

M. Fabien BOVA (CIVB)
M. Florian GUILLAUD (personne qualifiée)
M. Jacques MAUGEIN (personne qualifiée)

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

M. Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)
M. Franck UTEAU (CD33)

Membres avec voix consultative

M. Simon BERTHOUX (Directeur de Cabinet – Préfecture de la Gironde)
M. Paul BOUGON (Chef de division - ASN)
Mme Corinne DÉRÉ (ASN)
M. Jean-Clément HERNANDEZ (Laboratoire Départemental)
M. Didier LUNDY (CNPE du Blayais)
M. Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies Secours)
M. José NOYA (CNPE du Blayais)
M Mathieu PAROISSIEN (Préfecture 33 – SIDPC)
M. Pascal PEZZANI (Directeur - CNPE du Blayais)

Invités

Mme Maiena AINCY (Greenpeace)
M Ugo AMEZ (Journal Courrier de Gironde)
M. Dominique BLANCHET (Mairie d'Eyrans)
M. Sylvain BOIVORS (CIVB)
M. Jean-François DASSONVILLE (GIE Atlantique)
Mme Claire GOUTINE (Rédactrice lettre CLIN)
M Philippe HELAINE (Association des Ecologistes pour le nucléaire)
M Jérôme JAMET (Journal SUD OUEST)
M. Didier LOCHET (Mairie de Saint Palais)
M Jean-Jacques MARTIN (Mairie de BERSON)
M. Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)
M. Renaud SOLACROUP (Journal Haute Gironde)
Mme. Michèle VAN IMPE (Professeur de physique-chimie)
M Richard VERT (Mairie de Braud et Saint Louis)

Excusés

M. Henri BENAZECH (personne qualifiée)
M. Dominique BUSSEAU (Député de la Charente Maritime)
M. Laurent DEMPHITTE (CFE-CGC)
Mme. Pascale GOT (Député de la Gironde)
M. Patrick MAUPIN (Greenpeace)
Mme Célia MONSEIGNE (Conseillère Départementale du Canton du Nord Gironde)
M. Emmanuel MOULIN (FO)
Mme. Nicole PIZZAMIGLIA (Chambre de Commerce et d'Industrie)
M. Philippe PLISSON (Député de la Gironde)
Mme. Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs - Professionnels de la Pêche)
M. Stéphane ROUDEAU (CENBG)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Election d'un nouveau bureau ;
- 2/ Bilan d'activité 2014 de la CLIN ;
- 3/ Bilan d'activité 2014 du CNPE du Blayais, présenté par EDF ;
- 4/ Bilan d'activité 2014 de l'ASN sur le CNPE du Blayais, présenté par l'ASN ;
- 5/ Plan Particulier d'Intervention (PPI) présentation de la révision et avis de la CLIN.

Alain Renard, Président de la CLIN, ouvre la séance en remerciant les participants. Il informe l'assemblée que le Département a souhaité faire apparaître dans ses fonctions la politique des risques qui sera placée sous sa Vice-présidence.

Il rappelle que le Président du Département est statutairement Président de la CLIN et qu'il a choisi de déléguer cette présidence.

Alain Renard souhaite saluer la présidence de Jacques Maugein qui a joué un rôle important dans cette assemblée durant de longues années.

Il a la volonté d'inscrire le travail à accomplir dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, tout en ayant une approche pragmatique, indépendante et d'interrogation.

Il souhaite également saluer les membres bénévoles qui se sont investis pour la CLIN.

Il rappelle que les propos qui peuvent être tenus au sein de cette assemblée ont vocation à assurer une veille et une transparence.

1/ Election d'un nouveau bureau

Alain Renard informe que l'élection d'un nouveau bureau n'aura lieu puisque le quorum n'est pas atteint.

Néanmoins, il souhaite présenter une proposition de dix candidats au bureau :

Pour le collège des élus,

- Jean-Paul Henrionnet, représentant de la commune de Saint Caprais de Blaye ;
- Bernard Lavie-Cambot, représentant de la commune d'Etauliers ;
- Jean-Michel Rigal, représentant de la commune de Braud et Saint Louis.

Pour le collège des associations,

- Daniel Delestre, représentant de la Sepanso ;
- Patrick Maupin, représentant de Greenpeace.

Pour le collège des syndicats,

- Laurent Demphitte, représentant de la CFE-CGC ;
- Emmanuel Moulin, représentant de FO ;
- Patrick Vielle, représentant de la CFDT.

Pour le collège des experts et du monde économique,

- Florion Guillaud, personne qualifiée ;
- Stéphane Roudeau, représentant du Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan.

Il n'y a pas d'observation sur la proposition des candidats. Cette proposition sera à nouveau présentée lors de la prochaine assemblée générale afin d'être adoptée.

2/ Bilan d'activité 2014 de la CLIN – Xavier Paulmaz

Lors de l'exercice 2014, la CLIN a organisé, deux assemblées générales réglementaires, sept réunions de bureau et trois réunions techniques.

A l'occasion de ces assemblées générales, la CLIN a reçu une information sur :

- le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs ;
- les relations entre les entreprises prestataires et EDF ;
- le suivi de la santé des travailleurs de la centrale ;
- la carte radiologique de la centrale.

Une des réunions techniques a été consacrée au suivi des événements significatifs de l'année 2013. Sur les 47 événements significatifs comptabilisés par la CLIN, 6 ont retenu l'attention du groupe de suivi. Ils ont été choisis pour mieux comprendre les causes et entendre les actions d'amélioration. L'objectif de ces réunions est d'acquiescer une meilleure compréhension du traitement d'un événement significatif par EDF et d'effectuer un suivi des événements sur plusieurs années.

Les deux autres réunions techniques ont eu pour thème l'eau et la centrale. Les points suivants ont été abordés :

- les effluents radioactifs ;
- la surveillance hydrobiologique et radiologique ;
- la surveillance des eaux souterraines.

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur gironde.fr/clin

Un membre de la CLIN a participé à une visite d'inspection de l'ASN en tant qu'observateur sur le sujet des agressions climatiques. Le compte rendu est disponible sur gironde.fr/clin

La CLIN participe à des visites d'inspection de l'ASN depuis 2011 et les visites complémentaires de sûreté organisées suite à l'accident de Fukushima.

La CLIN a participé à la 26^{ème} conférence des CLI à Paris. Il s'agit d'une réunion qui rassemble les représentants de l'ANCCLI, des CLI de France, ainsi que le Président de l'ASN et le directeur de l'IRSN.

La CLIN a participé à plusieurs réunions de l'ANCCLI, et notamment au conseil d'administration, à différents groupes techniques ainsi qu'aux réunions des chargés de mission.

L'expertise indépendante concernant la maîtrise du vieillissement n'a pu être réalisée, le marché ayant été infructueux en raison du prix. Nous avons pris contact avec le Conseil Scientifique de l'ANCCLI, qui a accepté de nous accompagner pour réviser le cahier des charges.

La CLIN dispose d'une page sur le site du Département : gironde.fr/clin

On y retrouve notamment les comptes rendus, des assemblées générale, des réunions techniques, des études sous forme de synthèse et nous avons décidé d'ajouter une partie « dossier » qui rassemblera à la fois des éléments d'information de base, des documents, des comptes rendus et des liens... sur un thème. Le « dossier » est amené à s'enrichir avec le temps. Actuellement, nous avons un dossier sur l'eau et la centrale et un dossier sur le PPI.

Sur 1 an, nous avons eu 2 459 consultations uniques et 1 673 documents ouverts.

2 lettres d'information « CLIN Contact » ont été réalisées. Nous avons 523 abonnés. Il faut se rendre sur la page de la CLIN pour s'abonner.

Le budget 2014 a été voté à 161 000 €. Le Département de la Gironde assure la réalisation de ce budget. L'ASN a attribué une aide de 34 100 €.

Echange avec les participants :

Stéphane Saubusse souhaite savoir s'il a la possibilité de travailler avec d'autres CLI pour mener une étude et diminuer les coûts.

Xavier Paulmaz indique que cette démarche est possible. Il y a actuellement des rapprochements qui se font entre certaines CLI de la vallée du Rhône ou de la vallée de la Loire. C'est une démarche qui intéresse l'ANCCLI notamment à travers certains sujets comme les prestataires.

Alain Renard rappelle que rien ne s'oppose à ce que plusieurs CLI se regroupent pour travailler ensemble. Il précise que le budget d'une CLI lui est propre, chacun ayant sa propre capacité d'intervention. Il rappelle également que notre mission se concentre sur un territoire donné.

Il constate que l'accès à l'information est possible. Les chiffres cités par rapport à la consultation, par rapport à l'abonnement sont à la fois importants, mais également marginaux. Comment se saisit-on de l'information ? Dans ce domaine, la presse locale a certainement un rôle à jouer.

3/ Bilan d'activité 2014 du CNPE du Blayais – Pascal Pezzani

Concernant la sûreté, les indicateurs (arrêt automatique du réacteur, non-conformité de circuit, événement incendie marquant et l'état des installations) sont bons sauf pour le non respect des spécifications techniques d'exploitation.

Concernant la production, le fonctionnement des tranches atteint un bon niveau de disponibilité et le temps d'arrêt de tranche pour maintenance dépasse l'objectif ce qui est satisfaisant.

Concernant la radioprotection, les résultats sont bons. Ils sont décevants en ce qui concerne les arrêts de travail.

Concernant l'environnement, et plus précisément les rejets effectués, ils sont conformes aux objectifs et ne dépassent pas les normes autorisées. Seuls les rejets de fluides frigorigènes ne respectent pas les objectifs avec un dépassement de plus de 300 kg, bien que le résultat soit en amélioration par rapport à l'année précédente.

En 2014, le CNPE avait un effectif de 1347 personnes, dont 87 embauches. Près de 27 millions d'euros de commandes ont été passées localement.

Les faits marquants de l'année 2014 concernent :

- le défaut d'étanchéité de gaine de la tranche 2 ;
- la problématique des fluides frigorigènes ;
- la poursuite des actions post-Fukushima ;
- la poursuite des opérations de rénovation ou de remplacement de gros composants.

Echange avec les participants :

Alain Renard rappelle que le précédent bureau de la CLIN s'était positionné pour la mise hors d'eau de la route d'accès à la centrale. Il constate qu'avec la mise en place de la FARN, l'accessibilité par voie aérienne ou nautique est possible. Il précise que la position de la CLIN sur l'accessibilité est toujours d'actualité.

Daniel Delestre souhaite connaître le niveau de probabilité pour qu'il y ait un autre défaut d'étanchéité de gaine de combustible.

Pascal Pezzani signale que l'analyse est toujours en cours. Il s'agirait plus d'un défaut de fabrication, plutôt qu'un défaut d'exploitation. L'essentiel pour nous est de détecter suffisamment tôt ces défauts afin qu'il n'y ait pas de conséquence pour l'exploitation.

Jacques Maugein souhaite savoir si l'arrêt prolongé de la tranche 3 a eu des conséquences économiques pour la centrale. S'agissait-il uniquement de problèmes de procédure administrative pour Areva, ou la volonté de l'ASN d'affirmer son autorité ?

Pascal Pezzani précise que l'arrêt de la tranche 3 pour visite décennale n'a pas affecté la production 2014, puisqu'il était prévu un redémarrage en janvier 2015. L'impact sur la production se verra pour 2015, puisque la tranche redémarrera à la fin de l'été. Il rappelle que le CNPE est un centre de production et pas un centre de profit.

Stéphane Saubusse souhaiterait connaître les coûts précis des opérations de rénovation, ainsi que l'évolution de ces coûts sur les dernières années.

Pascal Pezzani indique que s'il n'a pas les montants exacts ce matin, il s'agit de plusieurs millions d'euros. A l'issue de la 3^{ème} visite décennale de la tranche 4, qui se terminera à la fin de l'été, une grande partie des remplacements, et notamment des gros composants, auront été effectués.

4/ Bilan d'activité 2014 de l'ASN sur le CNPE du Blayais – Corinne Dere

L'ASN a effectué 24 inspections dont 5 inspections inopinées. Elle a instruit 52 événements significatifs dont 4 concernant la sûreté et 1 concernant la radioprotection, classé au niveau 1 de l'échelle INES. L'instruction du décret de modification du périmètre de l'INB a été finalisée. Il inclut l'ensemble des digues de protection.

L'ASN a effectué un suivi de la visite décennale du réacteur 3, de la visite partielle du réacteur 1, de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur 4.

L'évaluation thématique de l'ASN sur le CNPE du Blayais s'établit de la façon suivante :

- concernant l'exploitation, l'évaluation générale est perfectible sur une minorité de points avec une évolution stable ;
- concernant la maintenance, l'évaluation générale est perfectible sur une minorité de points avec une évolution qui se détériore ;
- concernant la radioprotection, l'évaluation générale est perfectible sur une minorité de points avec une évolution stable ;
- concernant l'environnement, l'évaluation générale est perfectible sur une minorité de points avec une évolution stable.

Point sur les générateurs de vapeur du réacteur 3 – Paul Bougon

Le montage des générateurs de vapeur a pris un certain retard lié au fait que l'ASN a demandé à Areva de suspendre les opérations tant qu'un certain nombre de justificatifs n'était pas transmis.

La réglementation des équipements sous pression nucléaire (ESPN) a évolué en 2005. L'objectif de cette réglementation est d'apporter davantage de garanties sur la qualité des ESPN et de renforcer la certitude qu'ils auront la capacité prévue que ce soit en situation normale ou en situation accidentelle. Par cette réglementation, on rehausse le niveau de sûreté.

La réglementation s'applique pour la première fois sur les trois générateurs de vapeur de Blayais 3. Lorsqu'Areva a demandé la certification de ces trois générateurs de vapeur, l'ASN a constaté que l'ensemble des justifications n'étaient pas présentes. Les justifications manquantes ont été demandées selon un calendrier et certains éléments devaient être fournis avant de procéder au montage.

Aujourd'hui, aux vues des justifications transmises, l'ASN a autorisé le montage des générateurs de vapeur, mais n'a pas encore donné sa certification. Areva travaille en lien avec l'ASN pour préparer la dernière justification qui permettra d'envisager la certification et le redémarrage du réacteur 3.

Echange avec les participants :

Daniel Delestre souhaiterait avoir plus d'informations sur le problème de défaut d'étanchéité de gaine qui représente la première barrière de confinement.

Il souhaiterait également avoir le sentiment de l'ASN sur la fusion attendue de certaines activités d'Areva avec EDF. S'agit-il d'une situation qui va dans le sens de la sûreté ?

Paul Bougon précise que le rapprochement entre Areva et EDF ne change absolument pas les exigences de l'ASN sur le contrôle qui est mené.

Alain Renard estime qu'il s'agit d'un sujet important puisqu'il se traduit par la disparition de l'étape client/fournisseur. Le rôle de l'ASN ne diffère pas de celui qu'il a déjà. Pour les CLI, comme pour l'ASN, il conviendra de s'assurer que ce rapprochement ne remette pas en cause les enjeux de sûreté.

5/ Plan Particulier d'Intervention (PPI) – Simon BERTHOUX

Il est rappelé que la précédente version du PPI datait de 2002. Le travail de la mise à jour a été engagé il y a plus d'un an. Le PPI définit et organise toutes les mesures de préparation de la gestion de crise en cas de rejets ou de risques de rejets radioactifs.

Le document contient toutes les modalités d'organisation des services, d'alerte des populations, de mise à l'abri, d'évacuation et de centre d'accueil. Ces modalités concernent les communes comprises dans un rayon de 10 km autour de la centrale qui est fixé au niveau national.

Dix-neuf communes sont concernées par les dispositions du PPI. En fonction de la réalité des rejets, le PPI peut être étendu à d'autres communes. Il est rappelé qu'un plan national de gestion d'événement radiologique est en cours de préparation. Ce plan permettra d'anticiper un événement de nature nucléaire sur tout le territoire.

Un chapitre est dorénavant consacré à la gestion post-accidentelle.

Le projet du nouveau PPI a été soumis à la consultation du public du 19 mai au 19 juin 2015.

Une réunion d'information et d'échange avec les maires des communes concernées doit être organisée prochainement. Une fois cet échange effectué et la prise en compte de toutes les remarques pouvant être intégrées, les Préfets concernés prendront un arrêté pour approuver ce PPI.

Juste après, c'est le plan de distribution de comprimés d'iode qui sera mis à jour. Une campagne de distribution de comprimés d'iode aura lieu associée à une campagne de sensibilisation.

Présentation de l'outil OPAL – Florion Guillaud

Il s'agit d'un outil conçu par l'IRSN et mis en place par quatre CLI. Il s'agit d'un outil pédagogique qui permet d'avoir une représentation d'un rejet radioactif sur un territoire.

La CLIN s'intéresse à cet outil et va rencontrer une CLI qui l'utilise déjà.

Florion Guillaud souhaite rappeler que le rayon du PPI n'a pas de valeur objective. C'est un choix qui est contesté au niveau de la CLIN et de l'ANCCLI. L'exemple de Fukushima est explicite avec des territoires à 20 km, pas du tout concernés, et des territoires à plus de 60 km, avec des zones contaminées.

Sur le sujet de l'évacuation, il rappelle également que les populations au-delà de la zone PPI ne resteront pas passives.

Avis de la CLIN sur le PPI – Xavier Paulmaz

Début 2015, la CLIN est sollicitée par le Préfet pour contribuer à la mise à jour du PPI.

14 membres de la CLIN vont constituer un groupe de travail sur ce sujet.

Une première contribution a été transmise au Préfet en avril. Un certain nombre de nos remarques ont été prises en compte dans le document présenté en consultation publique du 19 mai au 19 juin.

A l'issue de cette consultation, nous allons transmettre un recueil d'observation avec 5 recommandations qui représentent une synthèse des différentes expressions de nos membres.

Ainsi, la CLIN recommande :

- l'évacuation des populations jusqu'à 10 km, dans les zones sous le vent, dès que des rejets sont envisagés ;
- que la liste des CARE mentionnée dans le document PPI, prenne en compte l'intégralité de la population de la zone des 10 km ;
- que le rayon du PPI soit porté à 80 km ;
- être consulté lors de l'établissement du zonage post-accidentel ainsi que pour le plan de décontamination ;
- qu'un débat ait lieu en phase de préparation pour identifier autour du site nucléaire, des zones favorables à l'entreposage des déchets de décontamination générés suite à un accident.

La contribution et le recueil d'observation sur le PPI sont disponibles sur gironde.fr/clin

Echange avec les participants :

Stéphane Saubusse souhaite que l'information aux populations concernant les pastilles d'iode se fasse au-delà des 19 communes du PPI.

Alain Renard rappelle que la CLIN a également exprimé ce souhait.

Jean-Paul Henrionnet indique que le ministre de l'intérieur a souhaité que dans le cas d'un accident grave, la population soit informée le plus rapidement possible. Il rappelle que si France bleu gironde et France télévision font partie des canaux de diffusion, ils ne couvrent pas toute la population. Il semblerait que les opérateurs de téléphonie soient sollicités pour envoyer des messages d'alerte sur une zone. Ce procédé semble être le meilleur moyen de diffusion de l'information.

Simon Berthoux informe que l'utilisation des sms se pratique déjà pour informer les élus. De façon générale, les mairies sont informées par courriel ou par fax.

Bernard Lavie-Cambot fait remarquer que s'il n'y a plus d'électricité, ces moyens d'information n'existent plus.

Simon Berthoux considère que les gendarmes seront en capacité de faire suivre l'information.

Il informe que l'ensemble des recommandations de la CLIN seront transmises au ministère. Pour l'instant, la réponse est que les 19 communes doivent déjà être parfaitement préparées. Quelque soit l'événement, la gestion de crise est adaptée aux communes concernées. La réflexion à venir est de savoir comment inclure les 542 communes de Gironde dans la gestion d'un événement.

Xavier Paulmaz souhaite savoir si les 542 communes de la Gironde devront avoir un PCS (plan communal de sauvegarde) et y inclure le risque nucléaire.

Simon Berthoux précise que ce n'est pas ce qui est envisagé. L'objectif est que les 19 communes du PPI soient à jour de leur PCS et prennent bien en compte la problématique nucléaire.

Concernant la première recommandation de la CLIN, il estime qu'il est préférable, dans le cas d'un accident à cinétique rapide, de mettre les populations à l'abri, plutôt que de risquer de les exposer. En revanche, dans le cas d'une cinétique lente, rien ne s'oppose à évacuer directement au-delà des 2 km.

Concernant la liste des centres d'accueil (CARE), celle-ci sera mise à jour et complétée.

Il indique que la CLIN pourra être consultée dans le cas de l'établissement d'un zonage post-accidentel. Enfin, il s'interroge sur la mise en place d'un débat sur le choix de site d'entreposage de déchets de décontamination.

Alain Renard estime que c'est justement parce qu'il ne s'agit pas d'un sujet simple que la CLIN l'évoque. Il faut entendre la préoccupation des territoires.

Identifier les territoires qui seraient soumis à la contamination d'un rejet radioactif au moyen de la simulation permettrait de gérer les populations sur le rayon des 10 km et au-delà si nécessaire. Cela permettrait d'identifier l'ensemble de la population concernée dans les 10 km et au-delà. Enfin, la capacité d'accueil des personnes déplacées doit correspondre, au minimum, à la population du PPI soit 25 000 personnes.

Quelle est la responsabilité des élus dans le cas d'une évacuation ? Le premier mode d'évacuation est l'auto-évacuation. Cela concerne la population déjà sensibilisée des 10 km, mais également les populations de passage, artisans, touristes ou autres.

Il souhaite qu'il y ait un séminaire à destination des élus locaux, pour expliquer ce qu'est le PPI et aborder l'organisation en situation de crise avec des exemples concrets. Une fois que les maires ont l'autorisation d'agir, comment se déroulent leurs actions.

Il est essentiel que chacun puisse s'appropriier ces différentes mesures.

Simon Berthoux précise que cette réunion d'échange avec les maires va avoir lieu.

Jean-Paul Henrionnet demande à ce que le PPI définitif soit connu définitivement afin que les PCS soient adaptés en conséquence. De plus, il souhaite savoir quel mode de distribution a été choisi pour les comprimés d'iode à l'occasion de la prochaine campagne.

Alain Renard souhaite avoir le retour d'expérience de précédente distribution.

Alain Renard remercie tous ceux qui ont participé à cette assemblée générale et souhaite que nous soyons plus nombreux à l'occasion de la prochaine assemblée générale, afin que nous puissions procéder à une élection du bureau qui se déroule réglementairement.